PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le jeudi 29 décembre 2022, à 19h09, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Est/sont absents: Siège #1 - Anne-Marie Beaudry

La séance débute plus tôt, considérant que les points de la séance extraordinaire précédente sont épuisés. La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Nancy Blanchard, directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h09.

34-12-22 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2023-2025
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Rouillard, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

35-12-22 3 - Adoption du plan triennal d'immobilisation 2023-2025

Il est proposé par Samuel Larochelle,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisation tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

36-12-22 5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Étienne Ménard, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, QUE la séance soit levée à 19h11.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

| M. Daniel Thibault | Mme Nancy Blanchard |
|--------------------|---------------------|
| Maire | Directrice générale |